

**NUISIBLE 46**

1633 route D820 Pelacoy

46090 FRANCOULÈS

Tel : +33 6 19 90 50 54

nuisible.46@gmail.com

www.nuisible46.fr

N° SIRET : 34875896200040

Code NAF : 81.29A

Agrée Biocide 038555, Phyto OF-0406-2140 France Agrimer

Piégeur agréé 46-1423

RC Pro GENERALI 46000 CAHORS

DÉRATISATION**SARL LA GUINGUETTE**

BONNET

46700 GRÉZELS

Tel : +33 5 65 30 86 91

N° TVA Intracommunautaire : FR44400474243

SIRET : 40047424300013

FACTURE N° 26-03-991

Le vendredi 6 mars 2026

Référence	Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
DERA PRO	Dératisation client professionnel Main d'œuvre + produits Déplacement compris Traitement de votre établissement contre les rats/souris : - approvisionnement de vos postes d'appâtage, - empoisonnements ciblés.	1,00	forfait	150,00 €	150,00 €
	REMISE Fidélité client	1,00		25,00 €	25,00 €

Chèque N°257081

Conditions de paiement :

A réception, par chèque, virement ou carte bancaire.

Total HT	125,00 €
TVA (20 %)	25,00 €
Total TTC	150,00 €

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 90.235 du 22 mai 1990, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets de présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échelle, pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre immédiatement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.

Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échignée. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement).

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième article de l'article L441 §1 est fixé à 40 euros en matière commerciale.